Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260219-DEL_2026_07-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du mardi **19 février 2026**

Convoquée le 12 février 2026

Délibération n° 2026 – 07

Finances publiques : prise en charge d'une facture d'enlèvement d'un véhicule

Le 19 février 2026, à 19h15 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Auriane JARDIN, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Roselyne GOUPY,*

Absents représentés : *Vincent CARRÉ (pouvoir donné à Frédérique CARRE), Mariannick MOUTON (pouvoir donné à Jean-Luc PITHOIS)*

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : Annie LE RET

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter que la commune prenne en charge une facture de 96,00€ suite à l'enlèvement d'un véhicule gênant. En effet, s'agissant d'un véhicule de location le conducteur n'a pas pu être identifié et la facture lui être adressée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à régler la facture du Groupe GALIVEL pour un montant de 96,00€

ABSTENTION :
POUR : 9
CONTRE : 1 (Auriane JARDIN)

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 19 février 2026

Jean-Luc PITHOIS
Maire

Le secrétaire de séance

Annie LE RET